

Déclaration Liminaire des élus CFDT et CFTC au CTR du 5 novembre 2020

Monsieur le Président du CTR,
Mesdames, Messieurs les membres du CTR,

Ce CTR du 5 novembre se déroule à distance en raison du confinement généralisé de la population décidé par le Président de la république pour bloquer la recrudescence de l'épidémie.

De ce fait, la discussion prévue sur la mise en conformité de la circulaire télétravail avec le [décret n°2020-524 du 5 mai 2020](#) est reportée ultérieurement. La CFDT et la CFTC espèrent que ce temps permettra une prise en compte plus large de ses revendications, en particulier celle de permettre aux agents de pouvoir prendre jusqu'à 3 jours de télétravail (ponctuels ou réguliers) par semaine en période normale.

Selon les statistiques sur le télétravail, cette disposition ne concernerait qu'une faible partie des agents et irait dans le sens de réduire les risques liés aux déplacements domicile-travail, en particulier pour les agents ayant de fortes contraintes personnelles.

Ce CTR va donc se réunir principalement en formation HSCT. Ce qui tombe bien vu le contexte. Depuis le 30 octobre, la population française est à nouveau confinée. Le gouvernement demande de privilégier le télétravail. Dans la Fonction publique, les agents sont en télétravail à 100 % sauf pour ceux dont les missions ne sont pas télétravaillables. L'objectif principal est la poursuite de l'ensemble des missions de service public. Nous en sommes tout à fait d'accord, mais dans des conditions de travail convenables. Or, ce nouveau confinement est bien plus difficile moralement pour les agents, d'une part parce que peu s'y attendaient, et d'autre part, parce que les agents espéraient ne pas avoir à retravailler dans les mêmes conditions dégradées qu'au printemps. avec une perte importante des libertés individuelles, un environnement de travail inadapté et un collectif plus difficile à maintenir.

Les agents ont accumulé beaucoup de fatigue lors du premier confinement du fait de la charge de travail concentrée sur un nombre réduit d'agents. S'en est suivie une tension pour rattraper les travaux reportés et des incohérences dans les consignes de déconfinement et de reprises ou des activités pour les personnes vulnérables, fin août en particulier.

Le bien-être psychologique des agents est en jeu et donc, par ricochet, la poursuite des missions de l'Institut.

Les leçons du premier confinement doivent être tirées pour que ce second se déroule au mieux, en permettant aux agents de revenir ponctuellement au bureau et en améliorant le confort de leur environnement de travail à domicile.

Les équipes SAR/DSP, et plus largement la Direction, ont fait un excellent travail pour assurer le retour des agents dans des conditions sanitaires qui préservent leur santé.

Nous déplorons que les consignes n'aient pas toujours été respectées, que des pressions aient été exercées par quelques encadrants pour faire revenir des agents vulnérables en bureau, et que des masques non sains aient été distribués à une partie des agents.

Le travail des équipes SAR/DSP se poursuit avec la dotation des agents en matériel supplémentaire pour améliorer le confort des agents à leur domicile.

Pour compléter ces efforts, la CFDT et la CFTC demandent la mise en place dès la fin de l'année, d'une indemnité pour les frais engagés par les agents en situation de télétravail au titre de l'équipement de leur environnement de travail à domicile.

Nous demandons également un accompagnement bienveillant plus important qu'au premier confinement.

Les indicateurs chiffrés pour suivre le travail des agents peuvent facilement dériver vers une pression de l'atteinte d'objectif. L'intégration des agents sur un outil collaboratif ne garantit pas non plus le collectif. Cela passe avant tout par un véritable contact. Quelques agents n'ont pas été personnellement contactés par leur encadrant de proximité depuis mars. Personne ne doit être oublié.

Si les missions de l'Institut doivent être poursuivies dans des conditions satisfaisantes, nous avons, chacun, à titre individuel, une mission qui dépasse le cadre professionnel et qui consiste à veiller, les uns sur les autres.

Nancy, le 5/11/2020